

AVIS AU PUBLIC

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres

—

Par arrêté préfectoral du 08 février 2024 le préfet de Loir-et-Cher a approuvé la révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres.

Cet arrêté et ses annexes peuvent être consultés par le public à la Direction Départementale des Territoires, dans chacune des mairies concernées et EPCI ainsi que sur le site internet des services de l'État : www.loir-et-cher.gouv.fr